



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE PERMIS POUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS PUBLIC est donné conformément à l'article 20 du règlement n° URB-332, qu'une demande de permis de démolition a été déposée à la Ville pour l'immeuble suivant :

- **Adresse de l'immeuble concerné – 226, chemin du Fleuve (lot : 1 688 423)**

La demande se résume à ce qui suit:

- Permettre la démolition d'un bâtiment principal résidentiel d'un (1) étage, et ce, dans le but de construire un bâtiment principale résidentiel d'un (1) étage.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), toute personne intéressée qui désire s'opposer à cette demande de démolition doit s'adresser, par écrit, auprès du soussigné, dans les dix (10) jours qui suivent la publication du présent avis.

Le Comité consultatif d'urbanisme déposera leur recommandation au Conseil à la séance ordinaire qui aura lieu le 3 octobre 2017 à 19 h 30 au Pavillon Wilson situé au 4b, rue Principale à Coteau-du-Lac, le Conseil statuera sur la délivrance du permis demandée.

DONNÉ À COTEAU-DU-LAC, ce 15 septembre 2017

Le directeur général et greffier,

(s) Luc Laberge
Luc Laberge, M.A.P.



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Laberge, directeur général et greffier, certifie, sous mon serment d'office, que le présent avis a été :

1. publié par son insertion dans le journal Première Édition, édition du 16 septembre 2017;
2. affiché au bureau de la municipalité le 15 septembre 2017.

Le directeur général et greffier,

(s) Luc Laberge
Luc Laberge, M.A.P.

LL/cp